

LE BAPE ENTREPREND UNE ENQUÊTE

Québec, le 8 mars 2011 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a reçu du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, le mandat d'enquêter et, si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation en environnement concernant le *Projet d'amélioration de la route 169 à Alma et Saint-Nazaire – Quartiers de Delisle et de l'Isle-Maligne* par le ministère des Transports. Le président du BAPE, M. Pierre Renaud, a confié ce mandat qui débute le 14 mars 2011, à M. Guy Blanchet, membre additionnel du BAPE.

Qu'est-ce qu'une médiation ?

La médiation est une démarche souple en vue d'aider les personnes, les groupes, les organismes ou les municipalités qui ont demandé une audience publique et le promoteur du projet à régler les différends relatifs aux répercussions du projet et à conclure une entente sur les points de désaccord. L'objet de la médiation est de favoriser le dialogue et le consensus entre les parties visées, tout en respectant l'environnement et la qualité de vie du milieu.

Dans le cas où il n'y aurait pas d'entente, les requérants conservent leur droit à une audience publique. Les modalités de la médiation, telles que les rencontres avec les parties visées, sont déterminées par le médiateur du BAPE. À la fin de son mandat, le BAPE remet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs un rapport qui comprend les constatations et l'analyse du médiateur ainsi que les ententes entre les parties visées, le cas échéant. Le ministre dispose alors de 60 jours pour le rendre public.

Où consulter la documentation sur le projet ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi que dans le site Web du BAPE, au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ». L'ensemble du dossier est également disponible dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque municipale d'Alma, 500, rue Collard Ouest, Alma ;
- Bureau de la municipalité de Saint-Nazaire, 199, rue Principale.

Le projet

La route 169 traverse le centre-ville d'Alma et, pour une section de son tracé, constitue l'artère principale de deux quartiers, soit ceux de l'Isle-Maligne et de Delisle. En raison de l'augmentation constante de la circulation automobile et du camionnage dans ce secteur, le ministère des Transports (MTQ) propose de construire une voie de contournement à l'est de ces quartiers pour diminuer le volume de la circulation et pour améliorer la sécurité et la fluidité routière et ainsi favoriser une meilleure qualité de vie de leurs résidents.

S'insérant dans un nouveau corridor de 85 mètres de largeur, la majeure partie de la route proposée aurait quatre voies, à deux chaussées divisées par un terre-plein. D'une longueur de 4,75 km, son tracé débiterait au nord des deux ponts de la rivière La Grande Décharge et se terminerait à l'intersection du chemin de la Grande-Ligne. Concernant le nouveau tracé, le promoteur a planifié l'aménagement de deux carrefours giratoires, l'un se situant à l'intersection de la rue Sainte-Cécile, l'autre à celle de la route 172. La construction d'une passerelle pour piétons et cyclistes a également été prévue dans le secteur de la rue Sainte-Cécile. En 2007, le MTQ estimait le coût total de son projet à 38 M\$.

Qu'est-ce que le BAPE ?

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens, dans le cas d'un projet, de s'informer et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet. Il accomplit les mandats qui lui sont confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment le mandat d'information et de consultation du dossier par le public, celui d'enquête et d'audience publique et d'enquête et de médiation.

Des renseignements peuvent également être obtenus au 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, en communiquant avec Mme Renée Poliquin, coordonnatrice, au poste 424, ou par courrier électronique à route169-alma@bape.gouv.qc.ca.